

afin qu'elle soit accessible à l'ensemble des citoyens, dans des conditions conformes à l'intérêt général et notamment en ce qui concerne son prix.

La solution du Syndicat inter-communal nous semble donc devoir mériter quelque attention. Nous pensons qu'elle doit pouvoir être comparée à l'achat au groupe Suez-Lyonnaise des Eaux dans des conditions équitables et transparentes. Nous ne vous avons pas caché qu'il existait à nos yeux, à ce sujet, des difficultés que nous peinions à comprendre. Il nous semble indispensable de les formuler directement avant de fixer notre opinion :

Les communes de St Jean de la Ruelle et de Saran ont-elles la volonté concrète d'examiner et d'étudier la faisabilité du projet inter-communal proposé dès 2005 ?

Quelles initiatives ont-elles été prises à cette fin ?

Si un organisme a été chargé – ce qui semble le cas – d'une étude financière relative au raccordement du réseau de St Jean à celui de Saran, de quel organisme s'agit-il (Safège, filiale du groupe Suez, ou organisme indépendant) ?

Quel est le délai qui lui a été imparti pour rendre ses conclusions ?

Ce délai est-il compatible avec le calendrier des communes concernées pour effectuer des choix éclairés en temps utile à la finalisation du projet ?

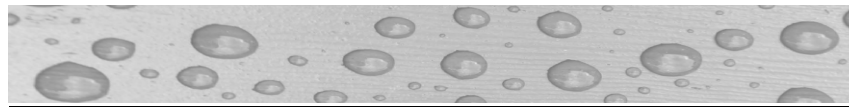
Ce délai est-il respecté ?

Les élus des communes impliquées, et ceux de St Jean de la Ruelle bien évidemment, pourront-ils disposer d'une étude comparative objective et documentée entre le Syndicat inter-communal et l'achat à la Lyonnaise des Eaux pour l'approvisionnement de la commune dans les années à venir ?

Compte tenu de notre attachement à la transparence des relations citoyennes, il nous paraît utile de vous informer que nous n'excluons nullement de porter à la connaissance de toute personne intéressée le contenu de nos échanges, et cela afin que chacun puisse mesurer le soin qui est apporté à résoudre cet épineux problème. Il nous serait agréable de recevoir votre réponse dans le délai qu'il vous plaira, sachant que vous avez vous même attiré notre attention sur le caractère pressant de ce problème.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre parfaite considération.

46 ter rue Sainte Catherine 45000 Orléans
attac45@attac.org
<http://www.local.attac.org/attac45/>



AH L'EAU!

LES URGENCES

Bientôt un an !

En février 2006 en tant que citoyens de la commune et membre d'ATTAC 45 nous co-organisons avec le Collectif de défense des Services publics et le PCF une rencontre pour évoquer les problèmes d'approvisionnement en eau de St Jean de la Ruelle.

Depuis où en est-on ?

Achat de l'eau a une multinationale (suez-lyonnaise des eaux).

Ou

Mise en place d'un syndicat de communes pour *distribuer* l'eau en régie.

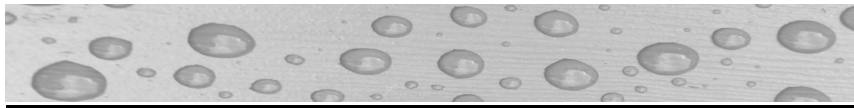
telle est la question qui doit être abordée par le conseil municipal, en séance non publique, le 9 novembre à la mairie de St Jean de la Ruelle.

LENTEUR ET PRECIPITATION(S)

Depuis des années, les données du contrôle sanitaire font apparaître que le taux de nitrate contenu dans l'eau distribuée dans les communes du nord-ouest d'Orléans frôle le maximum autorisé par les normes légales.

Depuis deux ans, la commune de Saran a proposé à ces communes (St Jean de la Ruelle, Ingré, La Chapelle St Mesmin, Ormes) de constituer un syndicat de communes pour distribuer à partir de forages communs, en périmètre protégé, en forêt de Chanteau, de l'eau à un coût qui serait maîtrisé par les élus regroupés dans cette structure publique. Peut-on sérieusement alléguer, aujourd'hui, l'urgence du problème à l'appui de la solution Multinationale Lyonnaise des eaux -comme le font les élus de l'opposition à St Jean de la Ruelle- alors que l'on ne s'est même pas hâté lentement d'examiner avec attention et de manière approfondie la solution inter-communale ?

Incontestablement, les élus doivent trouver la meilleure solution. Celle qui répond aux vrais dangers et assure durablement la sécurité de l'approvisionnement en eau des citoyens. Cela suppose de disposer des éléments de réflexion appropriés et d'anticiper l'avenir.



DANGER ET SECURITE

Les scientifiques sont unanimes. L'eau potable va devenir, au cours des prochaines années, une denrée rare à l'échelle de la planète.

Il faudrait dès à présent prendre des mesures radicales pour limiter les pollutions de toutes sortes: pesticides, produits agricoles, usages domestiques, industriels...

L'assainissement, la purification de la ressource par des moyens chimiques ou mécaniques vont renchérir le coût de cette denrée vitale.

Peut-on, sans risque pour l'accès de tous à ce bien précieux, déléguer à des opérateurs privés une partie des responsabilités des communes en matière d'extraction, et de distribution?

***Comme chacun le sait une commune a l'obligation légale de défendre l'intérêt général.
Une Sté privée a l'obligation légale de répondre aux intérêts de ses actionnaires.***

La sécurité en matière de distribution d'une matière vitale pour l'humanité ne consiste t'elle pas à réserver le contrôle de toutes les opérations qui s'y attachent aux représentants élus de **TOUS** les habitants et non aux actionnaires d'une multinationale.

La Cour des comptes, dans son rapport de 2003, a mis en évidence l'intérêt des solutions intercommunales pour la maîtrise de la ressource et, par voie de conséquence, pour la sécurité des citoyens Elle a également souligné, comme de nombreuses études (Que Choisir?) l'augmentation quasi systématique du prix de l'eau après un passage au privé La solution du syndicat de communes répond à ces préoccupations

ELLE PERMET DE CONTINUER A DISTRIBUER L'EAU A UN COUT MAITRISE PAR LES HABITANTS

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, OU CA ?

L'idée séduit. Il faut réconcilier les citoyens avec la vie de la cité.

Madame Royale propose pour cela, entre autres choses, de créer des jurys populaires de citoyens, tirés au sort ,qui contrôleraient les activités des élus.

Plus question de voter les yeux fermés et de laisser nos élus décider en rond pendant des années, selon elle. (meeting d'octobre à la Sorbone)

Le 9 novembre, le conseil municipal de St Jean de la Ruelle se réunira en SEANCE NON PUBLIQUE pour discuter une décision qui intéresse l'approvisionnement en eau de la commune pendant des années. Avant de réunir des jurys de citoyens ne pourrait-on pas tout simplement les laisser assister aux réunions de ceux qu'ils ont élus pour gérer la cité dans l'intérêt général.

Faut-il comprendre que, une fois de plus, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent?

DEVELOPPEMENT DURABLE. QUAND CELA ?

Les mots sont sur tous les programmes. Il faut ménager l'avenir de la planète, celui de nos enfants. Le développement doit être durable ou ne pas être.

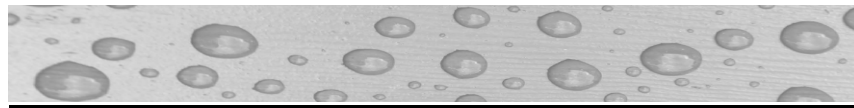
La notion de développement durable est elle compatible avec une gestion privée des ressources essentielles de l'humanité?

Peut-on confier à des intérêts particuliers le soin de décider des investissements à réaliser pour purifier, assainir, tout cela en fonction des profits à réaliser et à distribuer aux actionnaires.

Qui doit financer les 15% de rentabilité exigés par les propriétaires des fonds de pensions investis dans les multinationales.

Comment ces intérêts à court terme peuvent-ils se concilier avec la notion de mesure et de précaution dans la gestion d'une ressource devenue rare et de plus en plus précieuse?

%attac 45



DES MOTS ET DES ACTES

Les citoyens doivent juger sur pièce. Par delà les slogans et les promesses de campagne, il s'agit d'apprécier une cohérence.

Les élus sont-ils décidés à assurer, de manière prudente et maîtrisée l'approvisionnement de l'ouest d'Orléans à un coût abordable et cela durablement?

Puisque les citoyens ont été privé de séance publique rien ne leur interdit en revanche de donner leur avis par tous les moyens dans le cadre d'une démocratie participative dynamique.

Attac 45 se fera un devoir de faire fonctionner la démocratie participative en organisant une consultation populaire au plus tôt.

Lettre adressée à M. le Maire de St Jean de la Ruelle fin septembre.

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à notre rendez-vous du samedi 27 mai 2006, auquel vous avez eu l'amabilité de nous convier. Au cours de cette rencontre, nous vous avons fait part de nos interrogations sur les projets de la commune de St Jean de la Ruelle quant à un éventuel achat de l'eau, distribuée dans l'agglomération, à la Société Suez-Lyonnaise des Eaux. Nous vous avons fait connaître nos inquiétudes à ce sujet, ainsi que les préoccupations des personnes que nous avons pu rencontrer, au cours de nos distributions de tracts pour le forum que nous avons co-organisé à St Jean de la Ruelle et à l'occasion de celui-ci, sur la gestion de l'eau. Il s'agit, en l'espèce, de l'une des multiples formes que peut prendre la démocratie participative qui suscite, actuellement, un engouement croissant.

Nous avons évoqué ensemble tout l'intérêt que nous portions à la solution, proposée par la commune de Saran dès 2005, qui associerait les communes volontaires du Nord-Ouest d'Orléans dans un même Syndicat inter-communal distribuant l'eau puisée dans un forage en zone protégée, à Chanteau. Outre le fait qu'il correspond aux recommandations préconisées par la Cour des Comptes dans son rapport de 2003 sur la gestion de l'eau, ce projet permettrait aux citoyens de conserver, par l'intermédiaire de leurs élus, un contrôle effectif sur la gestion de la ressource, tant en ce qui concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs qu'en ce qui concerne son coût.

Comme vous le savez, les exemples abondent de communes, séduites dans un premier temps par des prix d'appel attractifs de la part des opérateurs privés, qui choisissent ultérieurement de revenir à une gestion publique totale après de cruels désenchantements consécutifs à une augmentation sensible du prix par le fournisseur.

Nous avons bien entendu et nous comprenons votre souci de fournir à vos administrés, dont certains d'entre nous font partie, dans les meilleurs délais, une eau conforme aux normes de potabilité. Cet objectif ne peut, pour autant, manquer de s'inscrire dans une perspective très actuelle de développement durable et maîtrisé. Il est inutile de rappeler que l'eau va devenir un bien précieux en cette période de réchauffement de la planète et de désertification progressive de certaines régions ou de sécheresse pour d'autres. Si nous sommes conscients de ce que certaines solutions passent par des choix effectués à d'autres niveaux (réduction des pollutions dues en grande partie à l'utilisation de pesticides et nitrates ou autres substances dans l'agriculture ou l'industrie), il n'est pas interdit aux acteurs locaux de prendre toute leur part dans la maîtrise de cette ressource vitale

%attac 45

